OCOM M407.01 – IDENTIFIER LES OCCASIONS D'INSTRUCTION DE LA PHASE QUATRE

1. **Rendement :** Identifier les occasions d'instruction de la phase quatre

2. **Conditions :**

   a. Éléments fournis :

      (1) le document de cours sur les objectifs de rendement (OREN) et les objectifs de compétence (OCOM) des occasions d'instruction de phase quatre,

      (2) de la supervision,

      (3) de l'aide au besoin.

   b. Éléments non permis : S.O.

   c. Conditions environnementales : Une salle de classe ou un secteur d'entraînement assez grand pour recevoir tout le groupe.

3. **Norme :** Le cadet doit :

   a. Identifier l'instruction obligatoire de la phase quatre, y compris :

      (1) l'instruction commune,

      (2) l'instruction propre à la Marine.

   b. Identifier les occasions d'instruction complémentaire de la phase quatre.

   c. discuter des occasions d'affectation à un poste de leadership.

4. **Points d'enseignement :**

PE	Description	Méthode	Durée	Réf
PE1	Diriger une activité pour identifier les occasions d'instruction obligatoire de phase quatre, y compris : a. l'instruction commune aux éléments marine, armée et air de l'OCC, incluant : 1. le civisme, 2. le service communautaire, 3. le leadership, 4. la forme physique et le mode de vie sain, 5. les sports récréatifs, 6. le tir de précision avec la carabine à air comprimé, 7. la connaissance générale des cadets, 8. l'exercice militaire, 9. les techniques d'instruction, 10. le biathlon;	Activité en classe	10 min	A0-096 A1-066

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-604/PG-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-604-PG-002/A-CR-CCP-604-PG-002.pdf.
Verify against the official publication.

PE	Description	Méthode	Durée	Réf
	b. l'instruction propre à l'élément marine, incluant : 1. la Marine canadienne et milieu maritime, 2. l'opération d'un navire, 3. la navigation à la voile, 4. la compétition de matelotage inter-division.			
PE2	Identifier les occasions d'instruction complémentaire de la phase quatre.	Exposé interactif	10 min	Voir les remarques au paragraphe 11
PE3	Discuter des occasions d'affectation à un poste de leadership au corps de cadets.	Discussion de groupe	5 min	

5. **Durée :**

a.	Introduction et conclusion :	5 min
b.	Activité en classe :	10 min
c.	Exposé interactif :	10 min
d.	Discussion de groupe :	5 min
e.	Durée totale :	30 min

6. **Justification :**

a. Une activité en classe a été choisie pour le PE 1, parce que c'est une façon interactive de stimuler l'esprit et l'intérêt des cadets.

b. L'exposé interactif a été choisi pour le PE 2 pour initier les cadets aux occasions d'instruction complémentaire de phase quatre et susciter leur intérêt pour celles-ci.

c. Une discussion de groupe a été choisie pour le PE 3, parce qu'elle permet aux cadets d'interagir avec leurs pairs et de partager leurs connaissances, leurs expériences, leurs opinions et leurs sentiments à propos des occasions d'affectation à un poste de leadership au corps de cadets.

7. **Documents de référence :**

a. A0-096 OAIC 11-04 Directeur - Cadets 3. (2007). *Aperçu du programme des cadets*. Ottawa, Ontario, Ministère de la Défense nationale.

b. A1-066 OAIC 31-03 Officier supérieur d'état-major des cadets de la Marine. (2008). *Aperçu du programme des cadets de la Marine*. Ottawa, Ontario, Ministère de la Défense nationale.

8. **Matériel d'instruction :**

a. du matériel de présentation (p. ex., tableau blanc, tableau de papier, rétroprojecteur, projecteur multimédia) approprié à la salle de classe et au secteur d'entraînement,

b. les documents des OREN et des OCOM de l'instruction de la phase quatre,

c. du ruban.

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-604/PG-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-604-PG-002/A-CR-CCP-604-PG-002.pdf.
Verify against the official publication.

9. **Matériel d'apprentissage :** les documents des OREN et des OCOM de l’instruction de la phase quatre.

10. **Modalités de contrôle :** S.O.

11. **Remarques :**

    a. Consulter le plan d’instruction annuel du corps de cadets pour savoir les occasions d’instruction complémentaire de la phase quatre pour le PE 2.

    b. Cet OCOM doit être enseigné le plus tôt possible dans l’année d’instruction. Consulter l'exemple d'horaire qui se trouve au chapitre 2, annexe C.

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-604/PG-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-604-PG-002/A-CR-CCP-604-PG-002.pdf.
Verify against the official publication.

CETTE PAGE EST INTENTIONNELLEMENT LAISSÉE EN BLANC

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-604/PG-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-604-PG-002/A-CR-CCP-604-PG-002.pdf.
Verify against the official publication.